

Budget rectificatif 1/2013: dépenses relatives à l'adhésion de la Croatie

2013/2054(BUD) - 04/07/2013 - Acte final

OBJECTIF : Adoption définitive du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2013.

ACTE LÉGISLATIF : 2013/464/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement adopté le budget rectificatif 1/2013 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 4 juillet 2013 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à augmenter les crédits d'engagement du budget de **655,1 millions EUR** et les crédits de paiement de **374 millions EUR**, dans différentes rubriques du cadre financier pour couvrir les dépenses liées à l'adhésion de la Croatie à l'Union à compter du 1^{er} juillet 2013.

Ces augmentations budgétaires sont répercutées sur les différentes rubriques et sous-rubriques budgétaires à l'exclusion de la rubrique 5 (Administration) dont les dépenses liées à l'adhésion ont déjà été intégrées au budget 2013.